

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01  
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 AOUT 2022**

Délibération n° 2022-05-58

Date de la convocation : 23 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de procurations : 3  
Votes : 23

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Le trente août deux-mil-vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, ROCHETTE Yvette, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, DUCHAMP Françoise, SANTIAGO François, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, FAURE Pascal, LARGERON Olivier, LAROIX Laurence, BASTY Cécile, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica, MASSARDIER Alexandre

**Procurations :**

Michel TEYSSIER procuration à Jean Luc CHAVANA  
Hélène BESSON procuration à Cécile BASTY  
Jean-Pierre BASTY procuration à Alexandre MASSARDIER

**Absents excusés :**

**Secrétaire :** Jean-Luc CHAVANA

---

**OBJET : CESSION DE TERRAIN RUE JEAN MEUNIER**

Monsieur le maire expose que Monsieur Robert Landon, gérant de la SCI JBBL / JONTRANS a sollicité la commune en vue d'acquérir une partie de la parcelle AH 345 située rue Jean Meunier et servant aujourd'hui de plateforme technique.

Cette demande a pour but de rendre plus fonctionnelle la desserte du bâtiment situé sur la parcelle AH 359, propriété de la SCI JBBL/JONTRANS.

Vu le plan qui était joint en annexe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE son accord pour la cession d'une partie de la parcelle AH 345 nécessaire au développement de l'activité envisagée sur la parcelle AH 359,
- AUTORISE le maire à consulter le service des domaines afin de fixer le prix de vente du terrain,
- AUTORISE le maire à signer l'acte de cession, après bornage et PRECISE que les frais de géomètre et d'acte notarié restent à la charge de l'acquéreur.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.  
COPIE CERTIFIEE CONFORME.  
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 31 août 2022.

Le Maire  
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20220830-2022-05-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2022

